



Acteurs de l'Industrie du Rétrofit électrique



Communiqué de presse

Paris, le 18 octobre 2022

AIRE devient le 20^{ème} métier de Mobilians

Aire, l'association des Acteurs de l'Industrie du Rétrofit rejoint l'organisation patronale Mobilians en tant que 20^{ème} métier. Les intérêts et actions complémentaires des deux entités sur la mobilité, la décarbonation du parc automobile, la préservation de l'emploi et la formation professionnelle permettront à la filière du rétrofit de se développer plus rapidement. L'intégration du rétrofit au sein de Mobilians marque une nouvelle étape en faveur des actions conjointes sur la décarbonation de la filière.

Pourquoi AIRE devient le 20^{ème} métier de Mobilians ?

Au sein de Mobilians, AIRE bénéficiera d'un **accélérateur fort** dans les missions de développement et de promotion de la filière industrielle du rétrofit. Avec plus de 40 millions de véhicules thermiques roulants en France, le rétrofit fait partie des solutions pour apporter une réponse complémentaire à la **lutte contre les émissions de CO²**, à la **décarbonation** et à la **transition énergétique**.

Mobilians, organisation patronale représentant l'ensemble de la filière des services de l'automobile et de la mobilité, en intégrant le rétrofit en tant que 20^{ème} métier, permettra de **favoriser les passerelles avec les professionnels de l'automobile** au service de l'emploi au sein du secteur, et facilitera **la création de formations spécifiques** dans le domaine du rétrofit. Le contexte n'a en effet jamais autant exigé la recherche de solutions alternatives à la mobilité au service des usagers : l'instauration des Zones à Faibles Emissions en France, en excluant ainsi progressivement les véhicules les plus anciens des principales métropoles, nécessite de développer très rapidement de nouveaux services.

Il s'agit ainsi d'un moment clé pour **structurer la filière du rétrofit** en faveur de la décarbonation du secteur et **accélérer son développement à grande échelle**, dans le cadre de synergies de long terme. C'est le sens du rapprochement de l'association AIRE avec Mobilians.

Des chantiers majeurs pour structurer le métier et accélérer l'industrialisation de la filière

Cette nouvelle étape permettra à AIRE de travailler sur de nombreux chantiers d'avenir pour la filière rétrofit, dans l'optique d'accompagner la montée en puissance de **l'industrialisation du métier**. Parmi les chantiers prioritaires fixés par les deux entités, l'instauration d'une réglementation permettant l'**homologation européenne**, la construction de **partenariats stratégiques** pour la filière tant avec les acteurs publics que privés, la structuration de la **formation professionnelle** et la création de passerelles entre les métiers de services, ainsi que

le renforcement de **conditions fiscales favorables** à la transformation de véhicules, tant pour les particuliers que pour les entreprises et les artisans.

L'objectif affiché par les partenaires est d'obtenir 15 nouvelles homologations dès l'année prochaine, en 2023, et de déployer l'activité à grande échelle dans l'optique d'atteindre 3 millions de véhicules rétrofités en 2035.

Xavier Horent, Délégué général de Mobilians, indique : « *Nous sommes absolument ravis du rapprochement entre AIRE et Mobilians, à l'heure où les pouvoirs publics et les usagers sont plus que jamais en recherche de solutions de transition vers des mobilités décarbonées. Mobilians, en tant qu'organisation patronale, qui a un rôle moteur en matière de formation des salariés et de structuration de la filière, permettra de consolider et d'amplifier le développement du rétrofit sur l'ensemble du territoire, à destination de tous les publics, particuliers, professionnels, artisans et collectivités* ».

Stéphane Wimez et Aymeric Libeau, Co-Présidents de AIRE, déclarent : « *L'intégration à Mobilians marque une reconnaissance du rétrofit comme l'une des véritables solutions de décarbonation de la filière. Notre expertise technique métier et le long chemin parcouru depuis la publication de l'arrêté ouvrant la porte au rétrofit en France en 2020, conjugués aux synergies offertes par Mobilians, au niveau économique, social et institutionnel, permettront de passer une nouvelle étape* ».

Qu'est-ce que le rétrofit électrique ?

L'activité de rétrofit consiste à **remplacer le moteur thermique** d'un véhicule essence ou diesel existant **par une motorisation électrique** à batterie ou à pile à combustible (Hydrogène). Le système de rétrofit conçu devra obtenir une **homologation par modèle** permettant une production en série. Les installateurs, professionnels de l'automobile, sont formés et habilités par les rétrofiteurs.

A propos de AIRE

Aire est l'association regroupant les pionniers du rétrofit en France. Elle est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat et des collectivités territoriales pour la promotion et l'encadrement de la filière du rétrofit. Durant un an, les membres de l'association AIRE avec les professionnels de l'automobile, le CNRV, la DGEC du Ministère de la transition écologique ont œuvré à la construction d'un cadre réglementaire, technique, administratif et économique permettant aux usagers de décarboner leur mobilité.

Fière d'avoir transformé la réglementation autorisant le rétrofit en France en avril 2020 et obtenu la prime à la conversion, l'association AIRE milite pour faire connaître auprès des autorités publiques, du monde économique et du grand public les multiples intérêts de la décarbonation des véhicules thermiques en véhicules zéro émission.

A propos de Mobilians

Mobilians est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. L'organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. Mobilians défend les intérêts individuels et collectifs des

professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.